



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 60335

Texte de la question

M. Jean Auclair attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les forfaits mis en oeuvre dans le cadre de la rationalisation des dépenses de santé. Il apparaît que, pour ces deux forfaits de 50 euros chacun qui se cumulent, il n'est pas tenu compte du niveau de ressources. Ainsi, en milieu rural de nombreuses personnes, souvent retraitées, disposent de revenus très modestes compris entre 650 € et 800 € et se voient ponctionner durement 100 euros. Il ne paraît pas normal qu'un revenu de 100 000 euros annuels s'acquitte des mêmes forfaits qu'un revenu de 10 000 euros. C'est une injustice qu'il conviendrait de réparer, en instaurant par exemple un système de tranches. Il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Auclair](#)

Circonscription : Creuse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60335

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9652

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)